



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Lundi 25 mars 2024 à **18 h 30**

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Personnes présentes (personnes absentes) :

Parents	Membres du personnel
Amélie Boudreau	Geneviève Bergeron
Adréanne Dunberry-Laganière	Virginie Paradis
Véronic Hamel-Boulay	Audrey Picard
Ève Labrecque	Marina Quirion
Stéphanie Moreau	Lynn Rousseau
Édouard Poulin	Stéphanie Tremblay
Éliane Arsenault (<i>direction de l'école - sans droit de vote</i>)	

Le quorum est constaté et la réunion commence à 18h30.

Madame Adréanne Dunberry-Laganière se propose pour être la secrétaire de cette rencontre.

Monsieur Édouard Poulin souhaite faire un rappel des règles de fonctionnement adoptées lors de la dernière séance du conseil. Il rappelle que pour la présentation des sujets à l'ordre du jour, nous respecterons cet ordre :

- a. Présentation du sujet;
- b. Question de précisions;
- c. Finalisation du point (approbation ou adoption).

Les questions devront être formulées dans une intention de collectivité et de façon respectueuse.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Édouard Poulin demande de traiter le point des Critères de sélection de la direction du point 7.3 en dernier considérant que ce sujet sera discuté sans la présence de la direction d'école.

Modification de la sortie de fin d'année est également ajouté en Varia.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par madame Lynn Rousseau et appuyée par madame Stéphanie Tremblay.

3. Survol, Suivis et adoption du procès-verbal du 6 décembre 2023

Les membres du conseil d'établissement survolent le procès-verbal du 6 décembre 2023.

Pour le point 9.2 Service de garde, il est porté à l'intention des membres du conseil que monsieur Cormier a quitté le service de garde pour une autre école qui lui offrait plus d'heures de travail. Présentement les heures effectuées par ce dernier sont traitées en remplacement. Souvent, les mêmes remplaçantes comblent les heures.

L'adoption du procès-verbal de la dernière rencontre est proposée par madame Geneviève Bergeron et appuyée par Stéphanie Tremblay. Celui-ci sera déposé sur le site de l'école.

4. Parole au public

Il n'y a pas de public.

Approbation

5. Règles de fonctionnement du service de garde 24-25

Il n'y a pas de point pour approbation.

Adoption

6. Règles de fonctionnement du service de garde 24-25

Madame Éliane Arsenault survole les Règles de fonctionnement du service de garde pour 24-25. Plusieurs sections sont régies par le CSSRS et non modifiables par les écoles. Ainsi, seules les sections où le service de garde peut y apporter des modifications sont présentées.

Madame Lynn Rousseau mentionne que, pour le moment, les tarifs sont reconduits ainsi que les heures d'ouverture. Cependant, les tarifs pourraient être indexés par le ministère d'ici le début de la prochaine année scolaire. Les jours d'ouverture, du 23 août 2024 au 20 juin 2025, ont été ajustés en fonction du calendrier scolaire.

L'adoption des Règles de fonctionnement du service de garde 24-25 est proposée par madame Ève Labrecque et appuyée par madame Marina Quirion.

Consultation

Aucun point

Information

7. Informations & Correspondances :

7.1 Direction;

○ Photographie scolaire 2024-2025

Madame Éliane Arsenault nous informe que l'autorisation des parents est maintenant requise avant la prise de photo. Cette nouvelle obligation apporte une gestion administrative supplémentaire et pourrait éventuellement compromettre la prise de photographie scolaire telle que connue présentement (et être prévue exclusivement à des fins de dossiers administratifs de l'enfant). Ainsi, l'approbation des parents avant la prise de photo sera obligatoire, sinon une photo administrative sera prise pour le dossier seulement.

Pour le moment, une gestion via sondage form est prévue et la complexité et le taux de réponse pourraient nécessiter une réévaluation de cette activité pour l'année scolaire suivante.

Madame Arsenault nous informe également que, pour l'année 2024-2025, la prise de photo scolaire sera les 17 et 18 septembre en avant-midi par la photographe Jule Fortier.

○ Résultat de l'étape 2

Madame Arsenault présente les résultats scolaires de l'étape 2. Le % des élèves non à risque (résultat de 70 % et plus) sont les suivants :

	Étape 1	Étape 2
Français / Lecture	74,8 %	77,9 %
Français / Écriture	75 %	76,1 %
Mathématique / Raisonner	86,8 %	86,5 %
Mathématique / Résoudre	Non évalué	80,1 %
Anglais	94,6 %	94,4 %

Madame Arsenault nous rappelle que, considérant que les résultats en mathématique dépassent la cible du ministère dans 4 ans (qui est à 85 %), cette matière ne figure pas comme cible au projet éducatif de l'école.

- **Plan de rattrapage**

La direction nous informe que tous les titulaires (19) ont fait eux-mêmes le rattrapage de leurs élèves. Deux enseignants ont également offert du soutien à leurs collègues.

Elle nous mentionne également que c'est environ 120 élèves qui ont été ciblés par cette mesure pour l'école Notre-Dame-de-Liesse.

- **Inscription 24-25**

Madame Arsenault nous présente le portrait des inscriptions actuelles pour l'année scolaire 24-25. Présentement, le nombre d'élèves inscrits est à 530, ce qui ressemble à notre organisation scolaire actuelle. On anticipe également une 20aine d'inscriptions tardives supplémentaires considérant les logements en construction en face de l'école.

Madame Arsenault nous informe qu'un comité de travail au centre de services scolaire est en cours pour redéfinir les bassins.

L'école Notre-Dame-De-Liesse est actuellement au maximum de sa capacité avec 23 classes ouvertes sur une capacité ministérielle identifiée de 20.

- **Éclipse solaire**

Madame Arsenault nous informe que le transport scolaire a été annulé par le centre de services scolaire pour cette journée.

Elle mentionne que, selon le sondage envoyé aux parents, c'est 350 élèves qui seraient présents pendant la période de l'éclipse. Environ 18 adultes de l'école seront présents sur place après 15 h ainsi qu'environ 22 parents.

L'organisation de l'activité et de la fin de la journée est en cours pour faciliter un bon déroulement.

Des communications aux parents mentionnant entre autres le déroulement et le fait que les enfants pourraient ne pas vivre l'expérience avec leur enseignant en fonction des groupes formés ont été envoyées.

- **PALVI** (Plan d'action pour lutter contre la violence et l'intimidation)

Madame Arsenault nous informe que le sondage du ministère (également un projet de recherche universitaire) est en cours. Les 19 groupes (de la 1^{re} à la 6^e année) ont été ou seront rencontrés cette semaine. Une durée de 40 à 60 minutes est requise pour chacun des groupes.

Le sondage pour les élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e année est par section et des sections s'ajoutent selon le niveau scolaire. Ce sondage cible le sentiment de bien-être et de sécurité.

Pour les 4, 5, 6e années, c'est un même questionnaire. Celui-ci cible les diverses formes de violence (verbale, physique et à caractère sexuel).

Les écoles participantes ont jusqu'au mois de mai pour compléter l'activité. Nous ne connaissons pas à quel moment les données seront disponibles.

7.2 Service de garde

Madame Lynn Rousseau nous informe que :

- Dès le 8 avril, les inscriptions seront ouvertes pour l'année 24-25 pour 2 semaines.
- Dès le 22 avril, le logiciel Scolago sera disponible pour le service de gardes (pour la gestion des remplacements).

7.3 Président du Conseil d'établissement

○ Formation des membres du CE

Monsieur Édouard Poulin rappelle que les membres du conseil d'établissement doivent obligatoirement faire la formation prévue (sous forme de capsule et de fiches virtuelles). Celui-ci mentionnera aux membres les fiches pertinentes à lire pour chacune des rencontres du conseil. Il informe les membres qu'un sondage devrait être déployé par le CSSRS au mois d'avril pour valider l'état de situation en lien avec la formation des membres.

○ Projet de loi 23

Monsieur Poulin informe les membres du conseil des éléments de la loi qui auront un effet sur le conseil d'établissement. Notamment, celui mentionne que les règles de régie interne devront être modifiées pour certains éléments :

- Le retrait d'un membre effectif suivant 3 absences consécutives non justifiées sans préavis ;
- Les documents devront être disponibles au moins 7 jours avant la tenue de la rencontre (mis à part le budget que les directions reçoivent souvent à la dernière minute);
- Un conseil d'établissement peut être tenu à distance si au moins un des membres est présent sur place pour accueillir les membres du public.

Monsieur Poulin informe les membres que les membres substitués devraient être présents et participer, le plus souvent possible, aux rencontres comme membre du public afin de remplacer un membre absent le cas échéant. Ce point sera à clarifier dans la rencontre du mois d'avril, car Madame Arsenault mentionne que sa compréhension de ce point est plutôt à l'effet que les membres substitués doivent recevoir tous les documents des séances même s'ils n'y participent pas afin d'avoir toutes les informations à jour et ainsi pouvoir remplacer un membre absent sans écart au niveau de la compréhension ou de la connaissance des sujets présentés.

7.4 Représentant de la Fondation

○ Vente des cartes cadeaux

Madame Arsenault présente les données reliées à la campagne de vente de cartes-cadeaux. On note 21 232 \$ de vente pour un profit de 5029 \$. Le % de profit est plus bas que les campagnes habituelles (habituellement environ 30 % de profit), mais nécessite peu de travail, donc demeure intéressante dans ce contexte. Une évaluation des fournisseurs vs les profits occasionnés sera prévue par les membres de la CORPO.

○ Prochaine campagne

Madame Arsenault informe les membres que la prochaine activité de financement (dernière pour l'année scolaire 23-24) est présentement en révision. Une « Color Run » avait été prévue, mais semble difficile à organiser. Ainsi, d'autres options sont en

évaluation. Une décision sera prise par le comité lors de la prochaine rencontre prévue cette semaine.

7.5 Représentant du Comité de parent

Madame Véronic Hamel-Boulay informe les membres des sujets ayant fait l'objet de discussion lors de la dernière rencontre du comité de parent :

- **Enjeux d'absentéisme des élèves**
Le centre de service scolaire établira des règles plus restrictives pour contrer l'absentéisme des élèves. Une absence de 5 jours consécutifs nécessitera désormais un billet médical et une absence de 20 jours consécutifs entraînera une désinscription de l'élève. On note une 30aine de cas par année pour des absences de longue durée (plus de 20 jours). Tous les cas seront analysés et adressés en cas par cas par le centre de services scolaire.
- **Chantier transport et organisation scolaire**
 - Des actions sont visées d'ici 1 à 2 ans (2025). Ce chantier touche directement la nécessité de réviser les bassins.
 - L'emphase sera mise pour favoriser les marcheurs. Des critères comme la réunification familiale seront révisés en vue de faciliter la transition du modèle actuel vers le modèle révisé. Ainsi, il pourrait être proposé aux enfants d'une même famille des écoles différentes en regard de certains critères.
 - Il est également mentionné que des classes pour les enfants à besoins particuliers pourraient être disponibles dans chacune des écoles plutôt que dans une seule école du quartier.
 - À terme, les inscriptions se feront au centre de services scolaires plutôt qu'avec les écoles afin d'inscrire les élèves dans les écoles sans besoin de déplacement par la suite.
 - Des réflexions en lien avec les transports pour les écoles privées ou les écoles à vocation particulière hors bassin sont également en cours.
 - Des choix pourraient aussi être demandés au parent qui utilise les transports et les services de garde afin de permettre de combler les besoins et des places à temps complet.

8. Varia;

8.1 Sortie scolaire

Madame Virginie Paradis informe les membres de la modification de la sortie scolaire de fin d'année pour les élèves du préscolaire considérant que la Bergerie a fermé ses portes. Ainsi, c'est au centre d'activité physique de l'Université de Sherbrooke que se déroulera la sortie pour ce groupe. La date et les coûts sont les mêmes. Les parents de ces élèves ont été avisés.

Madame Stéphanie Tremblay informe que la date de la sortie scolaire du 3^e cycle a dû être modifiée considérant que les épreuves ministérielles de fin d'année ont été déplacées. L'activité se déroulera le 29 mai prochain.

Madame Geneviève Bergeron mentionne que le cours hors école de ski de fond n'a pas pu se dérouler cette année considérant les conditions météorologiques. Une activité sera ainsi planifiée en mai, cette activité reste à préciser. Madame Éliane Arsenault mentionne également que les activités sportives hors écoles, considérant les conditions climatiques, devront être révisées pour les prochaines années, car on note plusieurs difficultés et changements requis afin d'offrir aux élèves celles-ci.

8.2 Critères de sélection de la direction

Pour ce point, madame Éliane Arsenault quitte.

Afin de nous conformer à nos obligations, Monsieur Poulin invite les membres du conseil d'établissement à remplir le questionnaire concernant les critères de sélection de la direction.

Les critères inscrits l'année dernière sont utilisés pour débiter la discussion. En plus de reconduire ces critères, des éléments sont ajoutés.

Une copie des critères sera envoyée par Monsieur Poulin aux membres du conseil.

9. Levée de l'assemblée.

Madame Lynn Rousseau propose de lever l'assemblée à 20 h 31, proposition secondée par madame Geneviève Bergeron.